

Genève, le 29 août 2011.

Votre carte d'étudiant-e

Madame, Monsieur,

Vous trouverez sur le site www.unige.ch/cartes toutes les informations utiles au sujet de la carte d'étudiant-e que vous venez de recevoir. Veuillez cependant avoir l'obligeance de prendre connaissance des éléments importants qui suivent.

Pour l'instant, votre carte comporte une validation provisoire jusqu'au 1er novembre 2011. Une dizaine de jours après avoir payé vos taxes universitaires, il vous suffira d'insérer votre carte dans une borne et la date de validité s'y modifiera automatiquement pour porter sur l'intégralité du semestre. Cette opération sera à répéter semestre après semestre, à compter du premier jour de chaque semestre. Les emplacements exacts des bornes de validation vous sont indiqués sur le site cartes à la rubrique "Informations pratiques".

Dès le lendemain de votre immatriculation définitive, votre nouvelle carte fait office de carte de lecteur pour les bibliothèques. A cet effet, elle comporte un code-barres qui est votre numéro de lecteur personnel. Veuillez vous référer aux instructions d'utilisation figurant sur le lien [Information carte de lecteur](#) situé dans le cartouche de droite du site cartes, ainsi qu'au [Règlement du prêt](#). Dans le cas où vous possédiez déjà une carte de lecteur délivrée par l'une des bibliothèques du Réseau des Bibliothèques Genevoises, votre numéro de lecteur a simplement été reporté sur votre nouvelle carte et votre mot de passe reste valable.

Vous conserverez cette carte pendant toute la durée de vos études à l'Université de Genève. Elle renferme une puce électronique, il est donc impératif de la manipuler avec soin. En cas de perte ou de vol, vous devez immédiatement faire bloquer votre carte. Dans ce cas une carte de remplacement sera facturée Sfr. 25.-. La marche à suivre vous est communiquée sur le site cartes, rubrique "Informations pratiques".

Nous vous souhaitons bon usage de votre nouvelle carte d'étudiant-e et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

Division administrative et sociale des étudiants

Annexe : votre nouvelle carte d'étudiant-e